



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>

À la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude

Objet : lettre de soutien

Montpellier, le 16 décembre 2014

L'association ACNAT LR soutient pleinement la demande de moratoire de la LPO Aude sur les projets éoliens dans le département de l'Aude.

L'Aude est un des départements les plus ventés, ce qui implique une très forte pression des promoteurs éoliens sur ce territoire depuis de nombreuses années. Cependant c'est aussi un département qui présente des enjeux de biodiversité parmi les plus élevés de France. Cette richesse constitue une grande responsabilité pour la conservation de nombreuses espèces à l'échelle régionale, nationale, voire internationale.

Il n'est par ailleurs plus à démontrer aujourd'hui l'existence d'un impact direct des parcs éoliens sur les Oiseaux et les Chiroptères (mortalités) et indirect (dérangement, perte de territoires, effet barrière) pour un certain nombre d'espèces à très forte valeur patrimoniale. Ces impacts ont été largement sous-estimés dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), notamment parce que la majorité de la bibliographie est d'origine étrangère, alors qu'il est difficile d'accéder localement aux résultats sur les suivis de mortalités par les éoliennes. Néanmoins, nous avons obtenu, au prix d'efforts importants, la preuve de l'importance de l'impact d'un parc éolien en Languedoc-Roussillon : le parc du Causse d'Aumelas dans l'Hérault. Le suivi de la LPO Hérault montre en effet que le phénomène n'est pas limité aux parcs étrangers, avec déjà au moins 11 espèces protégées affectées sur ce site en 3 ans (au moins 52 cadavres retrouvés de 2012 à 2014 à notre connaissance), dont deux espèces de rapace faisant l'objet de Plans d'Actions nationaux ou locaux (Faucon crécerellette et Busard Cendré).

Comme nous l'avions déjà affirmé lors des consultations sur le SRCAE, notre association soutient la réduction du recours aux énergies carbonées et les actions visant à réduire la part du nucléaire au profit du développement des énergies renouvelables. Néanmoins, nous pensons que ces objectifs ne doivent pas mettre à mal les efforts consentis pour la protection de la biodiversité, lesquels ne suffisent actuellement pas à enrayer la dynamique d'érosion catastrophique qu'elle subit (6ème grande crise d'extinction des espèces de l'histoire du vivant). Il ne doivent surtout pas faire oublier que la condition nécessaire au développement des énergies renouvelables est sa concomitance avec une baisse de la consommation énergétique, qui n'est pas dans l'intérêt économique des producteurs d'énergie. C'est un euphémisme que de constater que les efforts réalisés en la matière laissent fortement à désirer. Nous considérons par ailleurs que la rapidité de développement des projets éoliens, cumulée aux nombreux autres projets impactants pour la biodiversité, et dans un contexte de grande opacité sur les suivis réglementaires, ne permet pas les ajustements qui pourraient être rendus nécessaires par ladite évaluation de leurs impacts.



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>

Nous pensons enfin que le SRCAE a été vidé de son objectif initial de planification. Il n'a ainsi défini quasiment aucune restriction à la répartition du développement de l'éolien en Languedoc-Roussillon, hormis une courte liste de communes à enjeux dits "réduisibles". L'objectif de multiplication par trois d'ici 2020 de la production éolienne, tel que défini dans le SRCAE LR, nous paraît démesuré. Si l'on ajoute l'absence de planification réelle de ce développement, certains départements comme l'Aude devraient du jour au lendemain supporter un effort de très loin supérieur à celui réalisé dans les autres départements.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire de prononcer un moratoire sur le développement éolien, en particulier dans l'Aude, département très touché, tant qu'un réel document de planification contraignant du développement éolien n'est pas produit, qui tiendrait compte des enjeux biodiversité dans leur juste mesure.

L'association ACNAT LR